Réf. Farde e-Assemblées : 2498946

N° OJ : **29**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Asbl "Elles Tournent".- Subside : 4.000,00 EUR (Convention 2021-2022).

Le Conseil communal,

Considérant qu'à travers sa politique de solidarité internationale, la Ville de Bruxelles accorde différents subsides aux associations pour développer des projets dans le domaine de la coopération au développement et de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, la sensibilisation et l'information;

Considérant que la Ville de Bruxelles veut au travers l'éducation et des actions diverses conscientiser ses citoyens sur la conséquence des actes de chacun dans un monde globalisé et les nombreuses interdépendances;

Considérant que l'asbl "Elles Tournent" est une association qui promeut et valorise le travail des femmes dans le monde artistique et culturel en général et tout particulièrement dans le secteur audiovisuel;

Considérant la validation par le Collège du 29 avril 2021 et par le Conseil Communal du 10 mai 2021 d'une convention de subsides de 2 ans avec l'asbl "Elles Tournent" pour les années 2021 et 2022 (Farde e-Assemblées : 2399817) ;

Considérant que l'ASBL Elles Tournent organise un festival de film où les réalisatrices venant des quatre coins du monde sont invitées à présenter leur film et échanger avec le public et que l'asbl s'engage à organiser au moins deux séances de projections avec les maisons de quartier de la Ville de Bruxelles;

Considérants les crédits inscrits à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège du Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique : Octroyer un subside de 4.000,00 EUR à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "Elles Tournent", pour organiser au moins deux séances de projections avec les maisons de quartier de la Ville de Bruxelles sur une thématique relative aux questions de solidarité internationale.

Annexes :

Convention de subsides asbl Elles Tournent FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)